

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2019-109 en date du 19 JUIN 2019
Portant demandes de subventions : Création d'un site internet de
destination dans le cadre de la promotion touristique**

L'an Deux Mille Dix Neuf, le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 53	Votants : 58	POUR : 58
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 58	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, JOUANDEAU, BONNAUD, POULAIN, LONGCHAMBON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, BOUDINEAU, MONTEIL, LAVAUD, SAINT ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, BONDIEU, GIRAUD LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM., PEROCHE à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER F à ROULLAND, WELZER à VENTENAT, SEBENNE à BARBAUD.

Excusés : MM., VERDIER, RAILLARD, TOURNAUD, DECHAUD, CHAUMETON,

Secrétaire de séance : Monsieur Guy FONTVIELLE

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente.

Afin de promouvoir l'ensemble de son offre touristique auprès des futurs touristes, la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine souhaite créer un site Internet de destination pour son territoire.

Ce site comportera tous les développements nécessaires pour permettre une navigation et des services adaptés aux pratiques des internautes (responsive design, module de réservation en ligne, partage sur les réseaux sociaux...) *tels que présentés et validés lors du conseil communautaire du 19 décembre 2018 (délibération n°2018 – 230)*

Pour rappel, le plan de financement prévisionnel ci-dessous a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES	
Intégration d'un site Internet de destination pour la communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine : www.tourismemarcheetcombraille.fr	6 000 € TTC	EPCI Marche et Combraille en Aquitaine	1 200 € TTC
		FEADER (Leader)	4 800 € TTC
TOTAL	6 000 € TTC	TOTAL	6 000 € TTC

Accusé de réception en préfecture
028-200067583-20190619-2019-109-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet tel que présenté ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Président à déposer tout dossier de subvention portant sur ce projet et notamment les aides européennes dans le cadre du LEADER,
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1^{er} juillet 2019

Pour copie conforme, le 1^{er} juillet 2019

Le Président,
Pierre DESARMENIEN

